



## CONVENTION POUR UNE SUBVENTION D'AIDE À L'ACHAT DE PROTECTIONS MENSTRUELLES DURABLES

### Désignation des parties

Entre

**Le syndicat les 3RD'Anjou**, 103 rue Charles Darwin à **Tiercé**, représenté par **David LAGLEYZE**, agissant ès qualités de son président, par délibération du 04/01/2022.

Désigné ci-après par « **les 3RD'Anjou** »

D'une part,

Et

#### *Cas d'une demande personnelle :*

Madame (nom et prénom) .....

Date de naissance : .....

Domiciliée : .....

.....

Téléphone : .....

Adresse Mail : .....

Désignée ci-après « **la demandeuse** »

#### *Ou cas d'une demande de la famille*

Madame et/ou monsieur (nom(s) et prénom(s)) .....

Domicilié(s) : .....

.....

Téléphone : .....

Adresse Mail : .....

Nom et prénom de la jeune fille concernée : .....

Date de naissance : .....

Désigné(s) (famille demandeuse)

D'autre part,



Il a été décidé ce qui suit :

---

## Article 1 : Contexte

Les textiles sanitaires représentent un gisement d'évitement de déchets non négligeable. En effet, les couches-culottes, les serviettes hygiéniques, les mouchoirs et autres, comptent pour **27.5 %**<sup>1</sup> des déchets des ordures ménagères du territoire des 3RD'Anjou.

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets (PLPDMA<sup>2</sup>), les 3RD'Anjou souhaitent accompagner et aider les particuliers de leur territoire à diminuer leur production de déchets.

Aussi, la question des protections menstruelles est majeure. Environ 50% de sa population est ou va être concerné sur une période d'environ 40 années. Cela correspond à environ 12000 protections dans la vie de chaque femme (environ 150kg/femme).

Les alternatives lavables ont un triple intérêt :

- **Écologique** : elles diminuent les besoins en production et en transport ; elles évitent la collecte et l'incinération de chaque protection utilisée ainsi que la collecte et le traitement de leurs emballages ;
- **Économique** : l'investissement de départ est plus important avec du lavable, mais les coûts sont de quelques centaines d'euros sur la période de vie réglée d'une femme contre quelques milliers d'euros pour des solutions jetables. L'utilisation de protections lavables peut aussi avoir un impact sur la redevance incitative à travers la fréquence des levées du bac à ordures ménagères.
- **Sanitaire** : les alternatives lavables, **bien choisies**, ne comportent pas de substances nocives.

Ainsi, les 3RD'Anjou proposent aux jeunes femmes **jusqu'à 25 ans**, une aide financière à l'achat de protections menstruelles réutilisables afin de favoriser leur développement sur le territoire et diminuer l'utilisation de protections à usage unique.

La présente convention a pour objet de fixer les conditions d'attribution de la subvention.

## Article 2 : Modèles de protections concernés

La demande de subvention sera accordée pour l'achat de protections menstruelles lavables parmi les solutions suivantes :

- Culottes menstruelles lavables
- Serviettes menstruelles lavables
- Cup menstruelle
- Tampons lavables

---

<sup>1</sup> Chiffres MODECOM 2025-2026

<sup>2</sup> Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés



## Article 3 : Les modalités

### ✓ Aide accordée

Les 3RD'Anjou subventionnent à hauteur de 40 % du montant TTC l'achat de protections durables dans la limite de 50€ par bénéficiaire.

Une seule subvention peut être attribuée par jeune fille/femme.

### ✓ Public concerné

La subvention est accordée à condition que la personne bénéficiaire ait **moins de 26 ans à la date de dépose du dossier complet** auprès de nos services (dépôt possible jusqu'à la veille de l'anniversaire des 26 ans).

Cette aide s'adresse exclusivement **aux particuliers domiciliés sur le territoire des 3RD'Anjou.**

En cas de doute, contactez les 3RD'Anjou pour vérifier votre éligibilité au 02.41.59.61.73. ou en écrivant à [prevention@3rdanjou.fr](mailto:prevention@3rdanjou.fr)

### ✓ Protections concernées

Les protections achetées chez un professionnel doivent répondre obligatoirement aux caractéristiques demandées à l'article 2 : **elles doivent être réutilisables.**

Seules les protections achetées moins de **3 mois avant la date de dépose du dossier sont concernées.** Seules les factures nominatives (au nom de la demandeuse ou famille demandeuse) et en euros sont acceptées.

### ✓ Budget de l'opération

Le budget alloué à cette opération est plafonné et voté annuellement lors du budget primitif par le Comité Syndical. Ainsi, le nombre de subventions accordées chaque année est limité.

Les 3RD'Anjou se réservent le droit :

- D'interrompre à tout moment cette opération de subventionnement,
- De demander la restitution de la somme versée en cas de non-respect des engagements ou de remise de documents falsifiés.

## Article 4 : Engagements du demandeur

La demandeuse et/ou sa famille, s'engagent à :

- Répondre aux enquêtes réalisées par les 3RD'Anjou dans le cadre du suivi de l'opération ;
- Utiliser les protections subventionnées à titre personnel
- Favoriser les modèles de fabrication française voir européenne et justifiants de labels environnementaux



## Article 5 : Pièces justificatives à fournir

La demandeuse ou sa famille doit fournir toutes les pièces décrites, ci-dessous, et envoyer le tout à l'adresse suivante : 3RD'Anjou – 103 rue Charles Darwin – 49125 TIERCÉ ou à [prevention@3rdanjou.fr](mailto:prevention@3rdanjou.fr)

### Liste des pièces à fournir :

- La convention complétée et signée portant la mention manuscrite « lu et approuvée » ;
- Pour les factures au nom de la demandeuse : pièce d'identité et justificatif de domicile ;
- Ou pour les factures au nom du ou des parents de la demandeuse : pièce d'identité et justificatif de domicile du demandeur et copie du livret de famille mentionnant le(s) nom(s), prénoms(s) et la date de naissance de la bénéficiaire ;
- La copie de la **facture nominative** d'achat des protections menstruelles lavables en euro (€) ;
- Un RIB (relevé d'identité bancaire)

## Article 6 : Durée de la convention

La convention entre en vigueur à compter de la signature par les 2 parties de la présente et prendra fin au 31/12/2027.

Fait à Tiercé, le .....

Le Président des 3RD'Anjou  
David LAGLEYZE

La demandeuse/ La famille  
demandeuse  
Nom / Prénom

*Lu et approuvé*